
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-1169

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 2023-1169 une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 octobre 2023.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 31 OCTOBRE 2023



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 10 h 30 et 12 h, le 31^e jour du mois d'octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 31^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint